



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de l'aménagement
durable

Pôle risques énergie et bruit

Affaire suivie par Florent BOUSQUET
Tél. : 01 34 25 24 54
@ florent.bousquet@val-doise.gouv.fr

Cergy-Pontoise, le 18 JUIN 2013

Le préfet du Val d'Oise

à

destinataires « *in fine* »

Objet : Réunion du groupe de travail sur le projet de charte de l'environnement de l'aérodrome de Persan - Beaumont du 31 mai 2013

Le groupe de travail sur la charte de l'environnement de l'aérodrome de Persan-Beaumont s'est réuni pour la quatrième fois le 31 mai 2013. Vous trouverez ci-joint le relevé de conclusions de cette réunion.

Pour le préfet,

Jean-Yves LE NOAN

Chargé de mission pour
l'administration de l'arrondissement
de Pontoise

Destinataires

Administrations:

Monsieur le Préfet de l'Oise
Direction Départementale des Territoires de l'Oise
à l'attention de Madame Anne-Charlotte BREL

Monsieur le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
à l'attention de Monsieur Franck BOUNIOL

Collège des représentants des professions aéronautiques:

Société Aéroports de Paris,
à l'attention de Monsieur Pierre-Hugues SCHMIT

Comité des Usagers de l'Aérodrome de Persan-Beaumont (CUAPB),
à l'attention de Messieurs Daniel PLAMONT et Francis VITAL

Collège des représentants des collectivités locales:

Mairie de Bernes sur Oise,
à l'attention de Monsieur Yves OLLIVIER

Mairie de Bruyères sur Oise,
à l'attention de Messieurs Alain GARBE et Bernard LE BON

Mairie de Mesnil en Thelle,
à l'attention de Messieurs Louis-Dominique BARONE et Alain GELON

Mairie de Boran sur Oise
à l'attention de Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER

Collèges des représentants des associations de riverains et de protection de l'environnement:

Association de défense du Patrimoine Naturel de Bernes-sur-Oise
à l'attention de Monsieur Francis SARMIENTO

Le Petit Rapporteur Mesnilois
à l'attention de Madame Catherine PIOT-MONTREUIL

Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise
à l'attention de Monsieur Didier MALE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle risques, énergie et bruit

Cergy-Pontoise, le

11 8 JUIN 2013

Affaire suivie par Florent BOUSQUET
Tél. : 01 34 25 24 54
@ florent.bousquet@val-doise.gouv.fr

Objet : Relevé de conclusions de la réunion du groupe de travail sur la charte de l'environnement de l'aérodrome de Persan-Beaumont du 31 mai 2013

Étaient présents à la réunion présidée par M. LE NOAN, chargé de mission pour l'administration de l'arrondissement de Pontoise:

Organismes	Noms
Aéroports de Paris	Philippe PLATEK
	Eric SALVANES
Association des Usagers de l'Aérodrome de Persan-Beaumont (AUAPB)	Francis VITAL
	Daniel PLAMONT
Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)	Didier MALE
Le Petit Rapporteur Mesnilois	Catherine PIOT
Association de défense du Patrimoine Naturel de Bernes-sur-Oise (ADPN)	Francis SARMIENTO
Mairie de Bernes-sur-Oise	Yves OLLIVIER
Mairie de Bruyères-sur-Oise	Alain GARBE
	Bernard LE BON
Mairie de Boran-sur-Oise	Jean-Jacques DUMORTIER
	Janick RONCIN
Mairie de Mesnil-en-Thelle	Louis-Dominique BARONE
	Alain GELON
DGAC	Franck BOUNIOL
Préfecture du Val d'Oise	Jean-Yves LE NOAN
DDT du Val d'Oise	Marie-Pierre CABOS
	Florent BOUSQUET

M. LE NOAN ouvre la réunion en proposant d'examiner dans un premier temps les points constituant des avancées dans les discussions sur lesquels pourra s'appuyer la future charte de l'environnement. Le deuxième temps de la réunion sera consacré à la reprise des discussions sur les points n'ayant pas fait l'objet d'un accord lors des précédentes réunions.

I. État des actions initiées par le groupe de travail

1/ Localisation d'un nouvel amer

ADP présente le positionnement retenu dans la branche ouest de l'aérodrome et rappelle les différentes étapes nécessaires avant sa mise en place (prise de contact avec les propriétaires et choix des conditions d'utilisation des terrains). Le groupe approuve le choix d'implantation et souhaite une installation pour le mois de septembre. La DGAC vérifiera la pilotabilité du circuit.

2/ Carte pédagogique

ADP rappelle que la production de la carte nécessite le positionnement définitif de l'amer ainsi que l'élargissement du tour de piste VFR de nuit évoqué lors de la précédente réunion.

La DGAC et ADP élaboreront ensemble le document pour une livraison fin septembre.

3/ Liste des aéronefs basés équipés ou non équipés d'atténuateur de bruit

La DGAC présente une liste totalisant 53 machines, dont 27 appartiennent à des aéroclubs et 26 à des propriétaires privés (en annexe de ce relevé de décisions). Parmi les machines d'aéroclubs 11 sont équipés de silencieux et 8 peuvent être transformées; les 8 aéronefs restants sont de génération trop ancienne. Cependant, la DGAC précise que les 8 avions équipables sont des avions de voyage, et donc peu utilisés pour les tours de piste.

Le représentant des usagers demande que les références identifiant les exploitants disparaissent et souligne le coût très important de ces dispositifs.

La DGAC rappelle que des subventions existent et qu'elle dispose pour l'ensemble du territoire d'action de la DSAC-Nord (Ile de France, Picardie et Nord-Pas de Calais) d'une enveloppe de 25000€.

Les riverains demandent que les clubs sollicitent l'attribution de cette aide et s'étonnent que des clubs achètent de nouveaux avions au lieu d'équiper leurs flottes par priorité. Les représentants des usagers précisent que les investissements portent sur de nouvelles machines destinées à la formation des pilotes, moins bruyantes et moins gourmandes en carburant.

M. LE NOAN souhaite que le comité des usagers incite fortement les aéroclubs à demander des subventions à la DGAC, et que ceux-ci indiquent au groupe de travail combien d'avions pourraient être équipés.

4/ Document de travail relatif au décret du 26 décembre 2012

Comme convenu lors de la première réunion du groupe de travail, la DGAC présente un document de travail se situant dans le cadre de l'application du décret datant du 26/12/2012 et faisant suite à des modifications de PLU. L'hypothèse de travail retenue est basée sur la situation la plus pénalisante, prend en compte 180 jours par an et une estimation de trafic de 80 000 mouvements. La limite extérieure de la zone C est fixée à l'indice Lden 52.

M. LE NOAN insiste sur le fait que la courbe de bruit présentée est un document de travail à caractère non communicable.

Il invite les élus présents à indiquer si leurs projets d'urbanisation futurs seraient concernés par ce projet de zone C du futur PEB révisé. Hormis la commune de Bruyères-sur-Oise et son urbanisation possible à l'Est, aucun projet d'ouverture à l'urbanisation n'est impacté.

5/ État comparatif entre différentes plateformes de l'Ile-de-France

ADP présente un tableau comparatif entre 5 aérodromes franciliens (Persan-Beaumont, Pontoise-Cormeilles en Vexin, Chavenay, Saint-Cyr-l'Ecole, Lognes-Emerainville). Ce tableau, qui pourra faire l'objet d'une présentation plus exhaustive après le salon international du Bourget, est en annexe du relevé de décisions.

Les associations demandent quelques précisions, le ROSO notamment souhaite connaître l'antériorité des restrictions et des « plages de moindre bruit » là où elles s'appliquent. Une colonne sera également ajoutée pour préciser la présence ou non d'une tour de contrôle.

Concernant le nombre de mouvements sur l'aérodrome de Persan-Beaumont, il est précisé qu'il inclue les mouvements d'appareils légers, type ULM et paramoteurs.

II. Reprise des discussions sur la charte

1/ Vols de nuit

M. LE NOAN rappelle sa proposition de la dernière réunion: autorisation du vol de nuit d'octobre à avril, jusqu'à 22h30 (au lieu de 22h00 comme mentionnée dans le relevé de décisions de la

précédente réunion). Les membres du groupe de travail sont invités à exprimer leur position. Les usagers proposent un arrêt des décollages à 22h30, et de toute activité de tour de piste après 22h30. La DGAC rappelle la définition de la nuit aéronautique et montre qu'en tenant compte de la variation des heures de coucher du soleil à Persan-Beaumont, la limitation à 22h30 rend de toute manière la formation au vol à vue de nuit (VFR) peu attractive de mi-avril à mi-août (période nocturne avant 22h30 inférieure à 60 minutes).

Après un échange riche entre les riverains, les élus et les usagers, il est admis sous forme d'accord d'engagement le point suivant:

Vol de nuit: pas de décollage ni d'activité de tour de piste après 22h30.

2/ Pratique de la voltige

M. LE NOAN rappelle ses propositions de la dernière réunion: autorisation de la voltige du lundi au vendredi de 9h à 20h avec une pause méridienne d'une heure, le samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h, le dimanche de 10h à 12h et de 15h à 19h.

Après échange, les différentes parties arrivent au point d'accord suivant:

Pratique de la voltige: autorisation du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 20h,
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Concernant la pratique de la voltige le dimanche, les différentes propositions sont:

- pour les élus, autorisation de 10h à 12h (en cohérence avec les arrêtés préfectoraux sur les bruits de voisinage);
- pour les associations, interdiction de la voltige toute la journée;
- pour les usagers, autorisation de 10h à 12h30 et de 15h à 20h.

Ce point n'est donc pas tranché et M. LE NOAN demande aux parties d'étudier la proposition des élus, autorisation de 10h à 12h.

3/ Tours de piste

Il est convenu en séance d'attendre la pose de l'amer pour prendre une décision concernant une éventuelle interdiction des tours de piste pendant la pause méridienne pour les avions non équipés de silencieux.

4/ Hélicoptères et ULM

Comme cela a été admis lors de la réunion du groupe de travail du 1er mars 2013, les vols d'hélicoptères ne sont pas une source de nuisance sur l'aérodrome de Persan-Beaumont.

A propos des ULM, des nuisances sont causées par l'aire de décollage située à Chambly, et ne proviennent pas de l'aérodrome de Persan-Beaumont. Afin de prévenir ces nuisances, la DGAC adressera un courrier de rappel au gestionnaire de la plateforme ULM de CHAMBLY, par le biais de sa délégation en Picardie.

Afin de laisser le temps aux différentes parties de débattre sur les points n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord, la prochaine réunion du groupe de travail pourra se tenir en septembre ou octobre avant la tenue de la prochaine CCE prévue en fin d'année 2013.

Pour le préfet,

Jean-Yves LE NOAN

Chargé de mission pour l'administration de
l'arrondissement de Pontoise